

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le deux Novembre, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 26 Octobre 2023

Nombre de conseillers :

En Exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, M. GANDEMER Adjoints ;
Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents excusés : Mme FOUCHÉ, M.HANOUILLE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : PARC EOLIEN des Charbonnières à SAINT GERMAIN DU SEUDRE

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il a reçu un représentant de l'Association des Hurle vents qui l'a alerté sur le projet d'implantation d'un parc éolien. Chacun a pu prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à St Germain du Seudre. Le Projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199.50m chacune.

Le Maire demande l'avis aux conseillers sur cette implantation, compte tenu de la distance des habitations.

Pour : 1 sous réserve que ce type de constructions (parc éolien) soient éloignées à plus de 1000 m de toutes habitations ou bâtiments agricoles.

Contre : 7

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (par 7 voix contre) émet un avis défavorable pour le projet du parc Eolien des Charbonnières à St Germain du Seudre ;

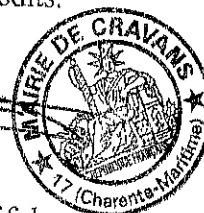
Et affirme catégoriquement sa volonté de ne pas voir ce genre de projet s'implanter sur son territoire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.